

Lille, le 16 mars 2021

Dossier suivi par :

Reinold MASURE  
IEN CT ASH

Tél : 03.20.62.30.89

Mél : ce.0592785g @ac-lille.fr

144 rue de Bavay  
59000 Lille

L'Inspecteur d'Académie  
Directeur académique des services  
de l'Éducation nationale du Nord

à

Mesdames, Messieurs les Chefs  
d'Établissement du 2<sup>nd</sup> degré

Mesdames, Messieurs les  
Enseignants référents  
s/c des Inspecteurs de l'Éducation  
nationale ASH

Mesdames, Messieurs les Directeurs  
des écoles publiques et privées  
s/c de Mesdames, Messieurs les  
Inspecteurs de l'Éducation Nationale

Mesdames, Messieurs les Directeurs  
de CIO

**Objet :** Outils d'aide à l'évaluation des besoins de compensation pour les élèves en situation de handicap

La scolarisation des élèves en situation de handicap, renforcée par le déploiement de l'École inclusive, demeure une priorité du système éducatif. A cette rentrée, avec plus de 20 000 élèves en situation de handicap, soit 3,7% de l'effectif scolaire, le département du Nord répond à cet engagement national.

Une analyse plus fine de la situation départementale met cependant en évidence des disparités territoriales importantes dans les parcours proposés. Ce constat, partagé avec la MDPH, nous a conduit à engager une réflexion sur les conditions d'attribution des différentes compensations.

Le travail mené dans ce cadre a permis de définir conjointement des critères applicables à tous les niveaux du processus évaluation/attribution (équipe éducative, ESS, équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH, CDAPH), ceci afin de disposer de repères lisibles, facilement accessibles, pour accompagner l'ensemble des acteurs du parcours de l'élève et concevoir des réponses au plus près des besoins.

Quatre outils, précisant les conditions préalables aux demandes de compensation, ont ainsi été élaborés :

- **Un outil d'aide à l'évaluation du besoin d'accompagnement humain.** Celui-ci clarifie notamment les enjeux de l'aide individualisée et de l'aide mutualisée, pour un gain qualitatif du fonctionnement des PIAL.

- **Une aide à l'évaluation du parcours scolaire, en fonction du degré de scolarisation.** Il s'agit ici de définir les profils d'élèves pour lesquels une orientation spécialisée pourrait être envisagée (scolarisation individuelle avec ou sans accompagnement et service de soins, ULIS, établissement spécialisé, SEGPA).
  - **Une aide à l'évaluation de la situation spécifique des élèves porteurs d'autisme.** Le document décline les différents dispositifs spécifiques et profils d'élèves concernés.
  - **Une aide à l'évaluation du besoin en matériel pédagogique adapté (informatique).** L'outil se fonde sur une triple entrée, du point de vue de l'élève, des parents et des enseignants, qui doit permettre de mesurer la pertinence du besoin et de se projeter sur l'utilisation effective du matériel.
- Dans cet objectif, la MDPH a validé l'ajout de trois fiches au dossier de demande** (complétées par l'élève, la famille, l'équipe enseignante).

Je vous remercie d'assurer une large diffusion de ces outils.



**Jean-Yves BESSOL**

Pièces jointes :

- Aide à l'évaluation du besoin d'accompagnement par un AESH (outil d'évaluation besoin AESH-MDPH-DSDEN)
- Aide à l'évaluation de la poursuite du parcours scolaire (parcours scolaire MDPH-DSDEN)
- Aide à l'évaluation de la poursuite du parcours scolaire d'élèves avec TSA nécessitant une aide très importante ( TSA-MDPH-DSDEN)
- Aide à l'évaluation des difficultés compensables par l'outil informatique (MPA-MDPH-DSDEN)
- Fiches de pré-évaluation des difficultés compensables par l'outil informatique (fiches pré-évaluation MPA dossier MDPH)